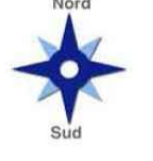


Carte Communale
DOURIEZ
 ZONAGE

Dossier d'approbation
 Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Communautaire le :



Echelle : 1/5000ème

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escrebleux
 69503 DOUAI Cedex
 Tél: 03 62 07 80 00 - Fax: 03 62 07 80 01

Selon l'article L.124-2 du Code de l'Urbanisme :

Secteur C : secteur où les constructions sont autorisées.

Secteur NC : secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Secteur CA : secteur réservé à l'implantation d'activités, liées à la vocation de la zone à l'approbation de la carte communale.

	Limite communale
	Zonage
	Construction n'apparaissant pas sur le cadastre
	Installations agricoles
	Périmètre évolutif de 100 mètres autour des bâtiments agricoles classés. Il a été dessiné au moment de l'approbation de la carte communale (possibilité de nouvelles constructions ou possibilité de cessation d'activité) et ne constitue qu'une représentation schématique. Ce périmètre de vigilance permet d'alerter l'autorité en charge de l'instruction des demandes individuelles d'urbanisme sur la nécessité de solliciter l'avis de la chambre d'agriculture (article L.111-3 du code rural) pour statuer sur ladite demande.
	Zones à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie
	Zones Inondées Constatées
	Secteurs soumis à risque d'inondation (données communales)
	Espace boisé dont l'arrachage est soumis à déclaration préalable au titre de l'article R.421-23 du code de l'Urbanisme. Linéaires de haies protégés, dont l'arrachage est soumis à déclaration préalable au titre de l'article R. 421-23 du code de l'Urbanisme.
	Eglise classée aux Monuments historiques
	Périmètre de 500m autour de l'Eglise classée aux Monuments historiques
	Zones inondables de la vallée de l'Authie : Aléa moyen
	Aléa fort
	Périmètre de 25 mètres autour du séchoir
	Site Natura 2000
	Instauration d'un Droit de Préemption Urbain au titre de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme

